



Paroisse Saint-Martin-du-Sampzon

INFORMATIONS pour MARS 2023 - N° 67

Communauté locale de Font Vive : Comps, Grospierres,
Saint-Alban-Auriolles

Communauté locale de Ruoms : Chapias, Chauzon,
Labeaume, Pradons, Ruoms, Sampzon

Communauté locale de Vallon : Lagorce, Vallon, Salavas

ENTRONS EN CAREME

Dans quelques semaines nous allons célébrer la fête de Pâques, passage de la mort à la vie pour le Christ Jésus et passage aussi, pour chacun de nous, de la mort à la vie spirituelle. Comme pour toute grande fête, nous sommes invités, chacun personnellement et tous ensemble, à un moment de préparation. C'est le carême qui a commencé le Mercredi des Cendres, cette année le 22 février. Ce temps de carême nous invite chacun à regarder de plus près notre vie. Allons-nous faire comme tout le monde ou bien allons-nous essayer de mettre un peu d'ordre, de vivre un peu mieux en fidélité à notre vocation de chrétien ?

Le carême, un temps où Dieu nous parle, le temps où nous découvrons la parole de Dieu comme nourriture de notre vie spirituelle. Lisons, intériorisons cette parole de Dieu qui est, Jésus nous l'a bien montré, un bouclier contre le mal. « *Mangeons cette Parole pour y trouver la force de repousser les ruses du démon et le courage de débusquer nos démons familiers si habiles à se déguiser en anges gardiens.* »

Pour avancer sur notre route, trois orientations nous sont proposées :

- La prière, dialogue de plus en plus intime avec le Seigneur, pour lui remettre notre vie, dans le concret de nos journées.
- Le jeûne, pour savoir remettre toutes choses à leur place et reconnaître ce qui est essentiel et qui nous fait vivre.
- Le partage, pour marquer notre solidarité concrète avec tous ceux qui, autour de nous, proches ou lointains, souffrent dans leur chair et leur cœur.

Le carême est un appel vigoureux à la sainteté. Et cela exige au moins une fois par an, un bilan de santé spirituelle, une révision de vie qui, en nous ramenant profondément à nous-même, nous ramènera à Dieu. Alors, pour nous, grande sera la joie de Pâques, la joie d'hommes et de femmes nouveaux sauvés par Jésus-Christ.

Un prêtre ardéchois

----- Coordonnées de la paroisse -----



Secrétariat : Maison paroissiale - 1 Place Général De Gaulle 07120 RUOMS
Tél. 04 75 39 79 70 (répondeur) - Adresse électronique : parstmartin@wanadoo.fr
Permanence: samedi de 9h30 à 11h30
Site de la paroisse sur Internet : www.stmartindusampzon.com
et sur Facebook : <https://www.facebook.com/stmartindusampzon>
Site du diocèse de Viviers : <http://ardeche.catholique.fr>

Curé : Père Claude BOURG – Tél. 07 89 84 96 74 – Courriel : claud.bourg@yahoo.fr

Presbytère de RUOMS : 9 rue des Tournelles – 07120 RUOMS – Tél. 04 75 39 62 54

Diacre permanent : Bernard COMPAGNON - compagnon.bernard07@orange.fr

Animatrice laïque en Pastorale : Roselyne TALAGRAND – Tél. 06 76 93 06 10 – talagrandsmichel@wanadoo.fr

FIN DE VIE - *Quels enjeux sociétaux ? Quelle aide active à vivre ?*

De quoi parle-t-on ?

* **Fin de vie** - La « fin de vie » est définie par le code de la santé publique comme les derniers moments d'une personne « *en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable qu'elle qu'en soit la cause* ».

* **Directives anticipées** - Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite appelée directives anticipées pour préciser ses souhaits concernant sa fin de vie. Ce document aidera les médecins, le moment venu, à prendre leurs décisions sur les soins à donner, si la personne ne peut plus exprimer ses volontés.¹ La lettre pastorale des évêques de France : « *ô mort, où es ta victoire ?* »² du 8 novembre 2022, nous invite à réfléchir à nos directives anticipées « *pour que notre mort ne soit ni volée ni imposée à Dieu* ».

* **Sédation** - Son but est de diminuer ou de faire disparaître, par des moyens médicamenteux, la perception d'une situation vécue comme insupportable par le patient. Elle entraîne une diminution de la conscience, voire la perte totale de celle-ci. Ces moyens médicamenteux, s'ils suppriment la souffrance, peuvent aussi abrégier la durée de vie de la personne ; on se trouve dans la situation des actes à double effet : la mort du patient n'est pas le but recherché, mais elle peut être une conséquence des prises médicamenteuses. Ce n'est pas la sédation qui conduit au décès mais l'évolution de la maladie ou l'arrêt des traitements.

* **Soins palliatifs** - Il s'agit « *des soins actifs et continus pratiqués par une équipe interdisciplinaire en institution ou à domicile. Ils visent à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage* ». Ils soulagent la douleur au maximum. Et vont dans le sens de la médecine dont la mission est depuis toujours de guérir lorsque c'est possible, et soulager toujours, ne pas promettre l'immortalité terrestre et ne pas provoquer la mort³.

Dans la lettre pastorale « *ô mort où est ta victoire ?* » nous pouvons lire : « *Le développement des soins palliatifs est un gain important de notre époque. D'une manière très heureuse, ces soins allient compétence médicale, accompagnement humain grâce à une relation de qualité entre équipe soignante, patient et proches, et respect de la personne dans sa globalité avec son histoire et ses désirs, y compris spirituels. Grâce à ces soins, les familles peuvent mieux accompagner ceux qui, dans des circonstances douloureuses, s'approchent du grand passage de la mort.* »⁴. Elle préconise que chacun s'informe sur les soins palliatifs. En 2021, 96% des soignants exerçant en soins palliatifs ont dit leur refus de donner la mort. Ils sont quasi inexistantes les cas où un patient en soins palliatifs fasse une demande d'euthanasie.

* **L'acharnement thérapeutique** ou l'obstination déraisonnable est le fait de pratiquer ou d'entreprendre des actes ou des traitements alors qu'ils apparaissent inutiles, disproportionnés ou n'ayant d'autre effet que le seul maintien artificiel de la vie. La loi française interdit l'obstination déraisonnable et les professionnels de santé ont pour devoir de ne jamais faire preuve d'une obstination déraisonnable.⁵

* **Euthanasie** est un acte destiné à mettre délibérément fin, à sa demande, à la vie d'une personne atteinte d'une maladie grave et incurable, afin de faire cesser une situation qu'elle juge insupportable. Cet acte est posé par un soignant. Actuellement interdite en France. Les tenants de l'euthanasie s'appuient sur 2 bases : avoir le choix de sa mort au nom de la liberté et de l'autonomie, et éviter la souffrance.

* **Suicide assisté ou aide au suicide** - Un médecin ou un tiers prescrit ou fournit une substance létale que le malade s'administre lui-même. Actuellement interdit en France, autorisé en Suisse, en Autriche et en Italie. En Suisse le coût est entre 7 et 11 000 €, hors transport. Certains n'hésitent pas à parler d'un nouveau marché.

¹ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32010>

² *ô mort où es ta victoire ?* lettre pastorale des évêques de France aux fidèles catholiques. Lourdes, 8 novembre 2022

³ *l'euthanasie contredit les soins palliatifs*, Claire Fourcade et Jacques Ricot, in revue Etudes, n° 4297, octobre 2022, pages 33-43

⁴ *ô mort où es ta victoire ?* lettre pastorale des évêques de France aux fidèles catholiques. Lourdes, 8 novembre 2022

⁵ Site de fin de vie, soins palliatifs. <https://www.parlons-fin-de-vie.fr/>

Quelles conséquences pour l'être humain et pour notre société ?

Eviter la souffrance en donnant la mort (euthanasie) ou en fournissant les moyens de se la donner (suicide assisté), franchirait l'interdit « *tu ne tueras pas* » (Ex 20,13), de la loi de Dieu révélée.

Et pour notre société ce serait aussi transgresser un interdit qui structure notre société : elle s'est organisée en restreignant toute atteinte à la vie d'autrui⁶. Par ce geste c'est non seulement donner la mort mais aussi interrompre toute relation. Les évêques soulignent qu'on ne peut oublier le remords et la culpabilité qui rongent le cœur de celui qui a consenti de faire mourir son semblable.

Quelle place pour la solidarité humaine et la fraternité ? « *Qu'on le veuille ou non, le choix individuel du suicide assisté ou de l'euthanasie engage la liberté d'autrui, convoqué à réaliser cette "aide active à mourir". Il brise de façon radicale l'accompagnement fraternel prodigué ; il transforme profondément la mission des soignants.* »⁷ Les soins palliatifs placent la relation humaine au cœur du soin. L'euthanasie et le suicide assisté mettent fin à toute relation, mais ils impliquent d'autres personnes. Au nom de l'autonomie et de l'auto-détermination, nous ne pouvons oublier cette réalité anthropologique que l'être humain est un être de relation. Et cette relation fait partie de sa liberté.

La mort n'est pas qu'une affaire personnelle, si c'est le cas on peut la qualifier d'inhumaine⁸. Elle a aussi une dimension sociale, et la solidarité humaine se doit d'y être présente. Les personnes qui demandent l'euthanasie en donnent différentes raisons : ne plus souffrir, ne plus être dans la solitude, ne pas être un poids pour ses proches ou la société, ... Ces arguments doivent nous interpeller. Et nous interroger sur notre rapport à la mort, notre propre mort et celle des autres.

L'Eglise face à la douleur : Nous entendons dire que l'Eglise catholique soulèverait des objections vis-à-vis du soulagement de telles douleurs. Nous nous élevons contre cette affirmation et tenons à rappeler que notre Eglise invite depuis longtemps à l'emploi, dans cette situation, de traitements antalgiques appropriés.

Naissance au ciel - La prière pour les défunts est importante. C'est ce que nous nommons « *la communion des saints* ». Pour nous chrétiens, il y a aussi l'espérance que la mort n'est pas la fin, mais un passage vers la vie éternelle. La mort clôt la vie terrestre et ouvre pleinement la vie éternelle, c'est le Christ qui vient à notre rencontre, c'est notre espérance chrétienne

Une aide active à vivre, accompagner les gens en fin de vie - « *Nous continuerons à accompagner la fragilité* »⁹. Notre foi nous convie à l'accompagnement jusqu'à la mort. Pour cela nous avons beaucoup de ressources dans les sacrements, la liturgie, la prière. Parfois simplement rester là, à côté de la personne en fin de vie, nous sommes invités à ne pas la laisser seule, mais à accompagner son agonie. « *A veiller ceux qui souffrent de l'angoisse de mourir, de consoler... ceux qui sont dans la solitude, d'être une présence partagée qui ouvre à l'espérance* »¹⁰. Les témoignages des aumôniers d'hôpitaux et des équipes de la pastorale de la santé sont riches de ce vécu. Nous sommes aussi invités à les écouter, peut-être pour dédramatiser cette approche de la mort que notre société souhaite cacher, individualiser, renvoyer dans l'espace privé. Et pour être porteurs de cette espérance en la vie éternelle et en la Résurrection des morts.

Alors qu'un débat national va s'engager. Il est pour les évêques « *nécessaire d'écouter sérieusement et sereinement les soignants, les associations de malades, les accompagnants, les philosophes, les différentes traditions religieuses pour garantir les conditions d'un authentique discernement démocratique.* »

La pastorale de la santé en paroisse, en Ardèche - Beaucoup d'équipes réduites après le covid ! Important de ne pas être seul, de pouvoir partager la Parole de Dieu, de pouvoir relire et prier avec d'autres.

La lettre des évêques se termine par une action de grâce – « *Nous rendons grâce pour les soignants, les aidants, les aumôniers des hôpitaux et des EPHAD, pour le personnel dévoué, les bénévoles et les visiteurs bienfaisants de nos parents et amis en établissements de santé, et pour les frères et sœurs qui tiennent la main de ceux qui nous quittent, souvent en leur demeurant proche dans le silence. Tous contribuent à la victoire de la paix ! Combien de témoins nous révèlent la fécondité de l'attention aux mourants pour que la paix advienne dans leur âme, et aussi dans le cœur de leurs proches !* »

Oui accompagnons la vie !

Propos recueillis par Roselyne TALAGRAND, Animatrice en pastorale paroissiale

⁶ *ö mort où es ta victoire ?* lettre pastorale des évêques de France aux fidèles catholiques. Lourdes, 8 novembre 2022

⁷ Ibidem

⁸ Ibidem – paragraphe « la solidarité humaine »

⁹ Mgr d'Ornellas – conférence donnée à Rennes le 18 octobre 2022

<https://www.youtube.com/watch?v=PWpQomYYv1s&t=2s>

¹⁰ Congrégation pour la doctrine de la foi, Lettre Samaritanus Bonus, V§1

CARNET DE FAMILLE

Obsèques

31 janvier à Ruoms : Max Deschanel, 72 ans
1 février à Ruoms : Simone Tourre, 95 ans
2 février à Vallon : Emilienne Teyssier née Dusserre, 94 ans
3 février à Vallon : Suzanne Dumas née Salomon, 00 ans
6 février à Vallon : Albertine Chapelle née Dorso, 96 ans
8 février à Comps : Jean Rafin, 88 ans
9 février à Saint-Alban : Jacqueline Monnet née Gevaux, 99 ans
10 février à Saint-Alban : Erik Rodriguez-Dacruz, 62 ans
14 février à Saint-Alban : André Benoit, 83 ans
16 février à Vallon : Jacqueline Pesanti, 70 ans
20 février à Chapias : Marc Basset, 85 ans
21 février à Lagorce : Camille Desbois, nouveau-né
24 février à Ruoms : Nicole Ozil née Treilleux, 81 ans
24 février à Ruoms : Joëlle Laurent née Perras, 72 ans

AGENDA de MARS 2023 Messes et Activités paroissiales – Dimanches et Semaines

Samedi 25 février : 9h00 – messe à Ruoms

9h30 / 16h30 – rencontre de préparation au mariage à ND de Bon Secours - Journée des fiancés animée par des couples autour du thème du mariage : témoignages, convivialité, repas, célébration...

17h00 – messe anticipée à St Alban

Dimanche 26 février – 1^{er} dimanche du Carême : 10h00 – messe à Ruoms

10h30 à la cathédrale de Viviers : Appel décisif pour les 14 adultes du diocèse baptisés à Pâques

Mardi 28 février – 17h00 à 18h30 – catéchèse groupe CE2-CM1-CM2 à la maison de la paroisse

18h00 – messe à Ruoms

Mercredi 1^{er} mars : 9h00 – messe à Ruoms

Jeudi 02 mars : 17h00 – temps d'adoration du Saint-Sacrement et disponibilité du prêtre pour la confession à Ruoms

18h00 – messe à Ruoms

Vendredi 03 mars : 20h00 / 22h30 – rencontre de préparation au mariage à ND de Bon Secours

Samedi 04 mars – St Casimir : 17h00 – messe anticipée à Vallon

Dimanche 05 mars – 2^{ème} dimanche du Carême : messe à 10h00 à Ruoms

Mardi 07 mars – Stes Perpétue et Félicité : 14h00 – rencontre de l'équipe « funérailles »

18h00 – messe à Ruoms

Vendredi 10 mars : 10h30 – messe à l'hôpital de Vallon

Samedi 11 mars : 13h30 à 17h00 – à Viviers, rencontre diocésaine des 24 enfants d'âge scolaire qui préparent le baptême, dont Lizie et Mila de la paroisse

17h00 – messe anticipée à St-Alban

Dimanche 12 mars – 3^{ème} dimanche du Carême : messe à 10h00 à Ruoms, célébration du 1^{er} scrutin pour Sébastien Savry

Mardi 14 mars : 17h00 / 18h30 – Catéchèse groupe CE2-CM1-CM2 à la maison de la paroisse

18h00 – messe à Ruoms

Mercredi 15 mars : 9h00 – messe à Ruoms

Jeudi 16 mars : 9h00 – messe à Ruoms

17h00 – temps d'adoration du Saint-Sacrement et disponibilité du prêtre pour la confession à Ruoms

18h30 – bureau de secteur à Notre Dame de Bon Secours

Vendredi 17 mars – St Patrick : 9h00 – messe à Ruoms

Samedi 18 mars – St Cyrille de Jérusalem : 9h00 – messe à Ruoms

9h00 / 10h30 – rencontre des parents et des enfants qui préparent la 1^{ère} des communions

17h00 – messe anticipée à Vallon

Dimanche 19 mars – 4^{ème} dimanche du Carême : 10h00 messe en famille à Ruoms et célébration du 2^{ème} scrutin pour Sébastien Savry

Mardi 21 mars : 9h / 16h30 – Formation pour les membres de la Pastorale de la santé à Viviers

18h00 – messe à Ruoms

Mercredi 22 mars : 9h00 – messe à Ruoms

Jeudi 23 mars – St Turibio de Magrovejo : 9h00 – messe à Ruoms

15h00 à 17h30 – rencontre de l'EAP (Equipe d'animation paroissiale)

Vendredi 24 mars : 9h00 – messe à Ruoms

18h00 – célébration de la réconciliation à Ruoms

Samedi 25 mars – Annonciation du Seigneur : 9h00 – messe à Ruoms

17h00 – messe anticipée à St-Alban

Dimanche 26 mars – 5^{ème} dimanche du Carême – Journée du CCFD : 10h00 messe à Ruoms et célébration du 3^{ème} scrutin pour Sébastien Savry

11h00 – baptême de Lorenzo Roux à Ruoms

Mardi 28 mars : 17h00-18h30 – catéchèse groupe CE2-CM1-CM2 à la maison de la paroisse

18h00 – messe à Ruoms

Mercredi 29 mars : 9h00 – messe à Ruoms

Jeudi 30 mars : 17h00 – temps d'adoration du Saint-Sacrement et disponibilité du prêtre pour la confession à Ruoms

15h00 – célébration œcuménique de Pâques à l'hôpital de Vallon

18h00 – messe à Ruoms

Vendredi 31 mars : 9h00 – messe à Ruoms

15h30 – messe au « Méridien »

Samedi 1^{er} avril : 9h00 – messe à Ruoms

SEMAINE SAINTE

Samedi 1er avril : 17h00 à Saint-Alban : bénédiction des Rameaux, montée au Calvaire et messe des Rameaux devant la chapelle

Dimanche 02 avril – **Dimanche des Rameaux** et de la Passion du Seigneur :

10h00 – bénédiction des Rameaux et messe à Ruoms

Mardi 04 avril – **Mardi saint** : 9h30 – messe chrismale à Viviers

17h00 / 18h30 – catéchèse du groupe CE2-CM1-CM2 à la maison de la paroisse

Mercredi 05 avril – **Mercredi saint** : 9h00 – messe à Ruoms

Jeudi 06 avril – **Jeudi saint** : 15h00 – messe aux Myosotis

18h00 – messe du Jeudi saint à Chauzon, avec la participation des enfants de la catéchèse

Vendredi 07 avril – **Vendredi saint** : 10h30 – Chemin de Croix à Pradons

15h00 – célébration de la Croix à Ruoms

18h00 – célébration œcuménique à l'église de Vallon

Samedi 08 avril – **Samedi saint** : 21h00 – Veillée pascale à Ruoms et baptême de Sébastien Savry, les autres adultes étant baptisés chacun dans sa paroisse

Dimanche 09 avril – **PAQUES** : messe à 10h30 à Grospierres